

# FACE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE ET LA DÉFIANCE CROISSANTE DES CITOYENS, PROMOUVOIR LA PARTICIPATION, LA TRANSPARENCE ET LA PROXIMITÉ



## CONTRIBUTION DE JOËL LABBÉ



Joël Labbé est Sénateur écologiste du Morbihan depuis 2011, membre du groupe Ecologiste, Solidarité, Territoires au Sénat. Il a également été élu local, et notamment maire de Saint-Nolff, petite commune du Morbihan, de 1995 à 2014. Très engagé à la fois au niveau local et dans son mandat de parlementaire, il travaille notamment sur la transition écologique et sur le renforcement des outils de démocratie participative.

### RÉSUMÉ

*Joël Labbé propose la mise en place d'outils comme le droit d'amendement citoyen, le tirage au sort, ou l'amélioration du droit de pétition, tout en étant vigilant à ce que ces dispositifs permettent une réelle prise en compte des contributions citoyennes, pour éviter à tout prix leur discrédit. En complément de ces outils, Joël Labbé propose également d'instituer plus de transparence dans la vie politique, pour lutter contre l'influence des lobbies, et de redynamiser la vie démocratique des territoires, notamment en associant citoyens et élus, au-delà des étiquettes politiques.*

**D**epuis maintenant plusieurs années, la démocratie représentative est en crise : records d'abstention, effritement de la confiance des citoyens envers les institutions, etc. On assiste aussi à une dénonciation de plus en plus forte d'une verticalité du pouvoir qui alimente le sentiment de distance entre élus et population.

**A** ceci vient s'ajouter la multiplicité des crises (sociales, écologiques, économiques) et le manque croissant de confiance des citoyens face à leur gestion. La récente crise sanitaire semble agir comme un révélateur de ces tensions avec, notamment, une multiplication des théories du complot qui contribue à un climat de déconnexion et de défiance de plus en plus généralisé. Les violences lors des manifestations et leur gestion, de plus en plus contestée, viennent s'ajouter à ce contexte difficile.

**D**e plus en plus de mouvements sociaux se tournent alors vers des modes d'actions qui ne cherchent plus à jouer le jeu des institutions, signe que pour une partie de la population, il est impossible de faire passer leurs idées via le fonctionnement actuel de notre démocratie.

**T**ous ces éléments témoignent donc d'une forte défiance, mais aussi d'une réelle volonté des citoyens de participer à la vie démocratique. La volonté de s'engager n'est pas

en crise : les mobilisations nouvelles comme les gilets jaunes, les jeunes pour le climat témoignent bien d'un dynamisme de notre démocratie.

**D**ans ce climat, nos institutions se doivent d'évoluer, via des outils de participation citoyenne, mais aussi en cultivant la transparence, et en s'appuyant sur la proximité et les territoires.

**D**ifférents dispositifs sont disponibles pour sortir les débats politiques des hémicycles parlementaires et des bureaux des ministères. Notamment, la Convention Citoyenne pour le climat a montré que le tirage au sort pouvait constituer un véritable outil de renouvellement démocratique. Les propositions issues de ce travail sont de grande qualité. Les citoyens de la Convention sont devenus de véritables acteurs du débat public et ont participé à mettre les questions climatiques au cœur de l'agenda politique.

**« Nos institutions se doivent d'évoluer, via des outils de participation citoyenne, en cultivant la transparence et en s'appuyant sur la proximité. »**

**J'**ai pu, avec mon groupe écologiste au Sénat, rencontrer ces citoyens. Ils n'étaient, pour une large part, pas

écologistes de sensibilité, et pas experts du sujet climatique, mais ils ont pu, grâce à ce cadre de travail, proposer des mesures ambitieuses, tout en étant soucieuses des enjeux économiques et sociaux.

**L**a suite des événements va être déterminante : la liste des mesures non retenues par le gouvernement s'allonge et les résistances sont nombreuses, notamment au sein du Parlement. Pour certains élus, les propositions des citoyens sont vues comme un empiétement sur leurs prérogatives. Le Sénat notamment a refusé d'être associé aux travaux préparatoires sur le projet de loi issu de la Convention, choix contesté par le groupe écologiste dont je suis membre. En effet, démocratie participative et représentative sont complémentaires et non concurrentes.

**« Démocratie participative et représentative sont complémentaires et non concurrentes. »**

**D**ans le cadre des différents textes budgétaires votés en 2020, différents groupes de gauche ont repris, sous forme d'amendements, les propositions de la Convention Citoyenne, pour l'instant sans succès. Le débat aura lieu prochainement, au travers du projet de loi issu de cette Convention. Si ce qui ressort du texte n'est

pas à la hauteur de l'ambition des propositions des citoyens, le risque est le discrédit de cet outil qui sera vu comme un espace de diversion quand les vraies décisions restent prises ailleurs.

**A**u-delà de cette question essentielle de la Convention Citoyenne, d'autres outils sont nécessaires pour associer les citoyens. Dans ce cadre, j'ai travaillé à de nombreuses occasions, avec la plateforme « Parlement et Citoyens » qui permet aux parlementaires de dialoguer avec la population, notamment, en 2013, sur la future « loi Labbé », interdisant l'usage des pesticides dans les espaces non agricoles. Ces dispositifs doivent permettre de mieux associer les citoyens, mais aussi, la société civile organisée dont l'expertise est extrêmement précieuse.

**P**our avancer sur la création de ces outils de démocratie participative, j'ai travaillé, avec le Sénateur Henri Cabanel, à une proposition de loi visant à améliorer le lien entre la démocratie représentative et les citoyens, qui propose notamment le droit d'amendement citoyen (discuté et voté par les assemblées), l'amélioration du droit de pétition auprès du Parlement, la généralisation des consultations citoyennes sur les projets et propositions de loi et la reconnaissance du vote blanc.

**M**ais, si ces propositions peuvent se faire à droit constitutionnel constant, une refonte de la Constitution serait nécessaire pour approfondir encore la démocratie. La récente réforme du CESE, n'est ainsi, malgré quelques avancées sur le tirage au sort, pas à la hauteur des enjeux. Pire, en proposant une accélération des procédures, une suppression des consultations obligatoires, cette loi comporte même des menaces pour la participation.

**« Une refonte de la Constitution serait nécessaire pour approfondir encore la démocratie. »**

**A**u contraire, les écologistes appellent à une 6e République, capable d'intégrer le temps long, de permettre un meilleur équilibre des pouvoirs, de s'appuyer, en toute transparence, sur l'expertise citoyenne et des corps intermédiaires, de prendre réellement le temps de la co-construction via les outils consultatifs et délibératifs.

**P**ar ailleurs, les lobbies sont trop souvent au cœur du pouvoir, c'était un des messages de Nicolas Hulot au moment où il a quitté le gouvernement. Il est normal que les entreprises et organisations puissent faire valoir leur point de vue dans une démocratie, mais cela ne doit pas dé-

tourner la prise de décision de l'intérêt général et de la prise en compte du long terme. Or c'est encore aujourd'hui trop souvent le cas. Pour rétablir la confiance des citoyens et avoir un rapport plus sain au dialogue avec les représentants d'intérêts, la transparence est un premier pas essentiel.

**L**a loi Sapin 2 a permis quelques améliorations, mais notre droit reste insuffisant. Lors des débats sur la loi « Moralisation de la vie publique », j'avais proposé que l'agenda des rencontres entre représentants d'intérêts et responsables politiques soit rendu public, ou encore d'interdire les badges d'accès permanent aux assemblées parlementaires pour les lobbyistes. Ces propositions, alors rejetées, sont pour moi plus que jamais d'actualité.

**L**es territoires sont également un espace à réinvestir, pour redynamiser la démocratie. Au-delà de ces outils à l'échelle nationale, le territoire est aussi essentiel pour renouveler la vie démocratique. À ce titre, j'ai souhaité créer un outil « Morbihan en transition » : cette organisation vise à associer élus et citoyens, associations et entreprises, pour dépasser les concurrences des appareils politiques et avancer véritablement et en réseau sur la transition. Par exemple, Morbihan en transition a proposé une charte pour les muni-

ciales, pour donner de la visibilité aux listes engagées pour l'écologie, indépendamment des étiquettes politiques, et pousser les candidats à prendre en compte les enjeux environnementaux et de démocratie.

**P**ar ailleurs, la proposition de loi que nous avons rédigée avec le Sénateur Henri Cabanel visait également à améliorer le statut des maires, car, cet échelon de proximité, essentiel pour la démocratie, est trop souvent déserté, faute d'un statut de l'élu satisfaisant pour les maires des petites communes rurales. Ces territoires sont pourtant essentiels pour la vitalité de notre pays et se sentent trop souvent délaissés. Le projet de loi « Engagement et proximité » a permis quelques avancées mais là encore beaucoup reste à faire.

*Cette contribution fait partie de l'ouvrage collectif coordonné par Décider ensemble « La démocratie bousculée. Quel renouvellement pour notre démocratie et nos systèmes de décisions ? ».*

*Publié en février 2021*